

Charte d'Accueil des Personnes en Situation de Handicap en Formation

Préambule

Cette charte a pour objectif de garantir un accueil, un accompagnement, et un suivi adaptés aux personnes en situation de handicap intégrant nos formations. Nous nous engageons à promouvoir l'inclusion, l'égalité des chances, et à favoriser la réussite de tous les apprenants, quelle que soit leur situation de handicap.

1. Accessibilité des locaux et des ressources pédagogiques

- Aménagement des locaux : Nos locaux sont adaptés pour permettre une accessibilité complète aux personnes en situation de handicap (mobilité réduite, malvoyance, malentendance, etc.).
- Accessibilité numérique : Les supports pédagogiques et les outils numériques utilisés sont accessibles à tous les apprenants, avec des solutions adaptées aux besoins spécifiques (documents en braille, sous-titrage, lecteurs d'écran, etc.).

2. Accompagnement individualisé

- Entretien préalable : Un entretien est proposé avant le début de la formation pour évaluer les besoins spécifiques de la personne en situation de handicap et déterminer les aménagements nécessaires pour faciliter son apprentissage.
- Référent Handicap : Chaque apprenant en situation de handicap peut bénéficier de l'accompagnement d'un référent dédié, formé à l'accueil et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.
- Plan personnalisé : Un plan d'accompagnement personnalisé est établi pour chaque apprenant, intégrant les ajustements pédagogiques et matériels nécessaires (temps supplémentaire pour les examens, adaptation des exercices pratiques, etc.).

3. Sensibilisation et formation de l'équipe pédagogique

- Formation continue : L'ensemble des formateurs et du personnel administratif est formé régulièrement pour mieux comprendre les différents types de handicaps et être en mesure d'apporter des réponses adaptées.
- Culture inclusive : Nous promouvons une culture de la bienveillance et de l'inclusion au sein de notre organisme de formation, sensibilisant tous les apprenants et collaborateurs à la diversité des situations de handicap.



Charte d'Accueil des Personnes en Situation de Handicap en Formation

4. Aménagement des parcours de formation

- Souplesse du parcours : Les formations peuvent être adaptées en termes de durée et de modalités en fonction des besoins des apprenants en situation de handicap, dans le respect des objectifs pédagogiques.
- Aides techniques et humaines : Si nécessaire, des aides techniques (matériels spécialisés, logiciels) ou humaines (assistant(e) de vie scolaire, interprète en langue des signes, etc.) sont mises à disposition.

5. Suivi et évaluation

- Évaluation continue : Un suivi régulier est assuré pour évaluer l'efficacité des aménagements et adapter les dispositifs si nécessaire.
- Accompagnement post-formation : À la fin de la formation, un accompagnement vers l'insertion professionnelle ou la poursuite du parcours éducatif est proposé, en lien avec les structures d'accompagnement spécialisées.

6. Engagement de confidentialité et de respect de la dignité

- Respect de la confidentialité : Les informations concernant le handicap des apprenants sont strictement confidentielles et ne sont partagées qu'avec les personnes directement concernées par la mise en place des aménagements.
- Respect de la dignité : Chaque personne en situation de handicap est traitée avec le plus grand respect, en tenant compte de ses capacités et de ses besoins individuels.

7. Droit à l'information

• Information claire et accessible : Toutes les informations relatives à l'accueil des personnes en situation de handicap (démarches, dispositifs d'accompagnement) sont clairement présentées et facilement accessibles à tous les apprenants.

Conclusion

Nous nous engageons, à travers cette charte, à garantir une formation inclusive, respectueuse et accessible à toutes les personnes en situation de handicap. Notre objectif est de permettre à chacun de développer ses compétences dans les meilleures conditions possibles.

Marie-France Piponniau Directrice Générale